

RSA ET EMPLOI

Je ne peux pas me rendre à pied au travail alors que c'est loin. Est-ce que vous pouvez m'aider pour y aller ?

Publié le : 09 octobre 2020

OUL

Des aides à la mobilité existent en plus du covoiturage entre collègues ou via des plateformes telles que

Blablacar

Régie Mobilité

......

La régie mobilité de l'AMIE permet sous conditions de louer des véhicules 2 et 4 roues à moindre coût, avec possibilité d'acquisition d'un véhicule

Tarif SNCF

La Région Grand Est met en place desaides à la mobilité pour les demandeurs d'emploi. Pôle Emploi, les Missions locales, CAP Emploi disposent de ces « bons emploi formation ». Vous ne devrez alors payer que 20% du tarif normal SNCF. La réduction est accordée pour un aller simple ou un aller-retour.

La carte solidaire TER Grand Est est délivrée gratuitement aux personnes relevant de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC). Elle vous permet d'obtenir 80 % de réduction sur le réseau TER Grand Est.

 $\underline{https://www.ter.sncf.com/grand-est/offres/forfaits/carte-solidaire}$

)

Bourse au

permis

La Mission locale du Nordmeusien organise la possibilité de financer les permis de conduire à des jeunes de moins de 26 ans contre des heures de bénévola La Bourse au permisMission locale de Verdun: 03.29.86.25.26.

Fonds d'Accès à l'Emploi

(FAE)

Spécifique en Meuse, le Fonds d'Accès à l'Emploi (FAE), favorise (sous conditions) le départ en formation et la mobilité, à des licenciés économiques, des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souhaitant suivre une formation qualifiante ou reprendre un emploi. Contact : Département de la Meuse - 03.29.45.76.50. ou par

formulaire de contact

choix Insertion)

Pour une formation qualifiante, permettant l'accès aux métiers en tension, une formation s'inscrivant dans les enjeux de compétences du CCTEFP Meusien ou pour une formation à visée professionnalisante (à plus de 20km aller/retour du domicile) : aide pour un aller/retour par semaine, hébergement et repas (50€/jour) ou 0,20€/km (plafond à 750€/an/bénéficiaire).

Pour une reprise d'emploi (a plus de 20km aller/retour du domicile) CDI ou CDD de 6 mois ou plus, exclusivement pendant la période d'essai (1 mois maximum) : aide pour un aller/retour par semaine, hébergement et repas (50€/jour) ou 0,20€/km (plafond à 750€/an/bénéficiaire).

Contacter nos services départementaux pour être guidé : 03.29.45.76.53. ou par

formulaire de contact

(choix Insertion)

